



HAL
open science

Les origines de la “ question ” du Sahara Occidental ” : enjeux historiques, défis politiques

Francesco Correale

► **To cite this version:**

Francesco Correale. Les origines de la “ question ” du Sahara Occidental ” : enjeux historiques, défis politiques. The European Union Approach Towards Western Sahara, Peter Lang, pp.33-60, 2017. hal-01705805

HAL Id: hal-01705805

<https://hal.science/hal-01705805>

Submitted on 30 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THE EUROPEAN UNION APPROACH TOWARDS WESTERN SAHARA



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles • Bern • Berlin • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

EUROCLIO is a scientific and editorial project, a network of research institutions and researchers, and an ideas forum. EUROCLIO as an editorial project consists of two aspects: the first concerns studies and documents, the second concerns tools. Both are aimed at making the results of research more accessible, and also at opening up paths through the history of European construction/integration/unification.

The EUROCLIO series meets a dual objective:

- to provide reference tools for research,
- to provide a platform for this research in terms of the publication of results.

The series thus consists of two sub-series that satisfy these requirements: the Studies and Documents series and the References series. These two series are aimed at general libraries and/or university history departments, teachers and researchers, and in certain cases, specific professional circles.

The Studies and Documents series consists of monographs, collections of articles, conference proceedings, and collections of texts with notes for teaching purposes.

The References series consists of bibliographies, guides and other tools. It thus contributes to the creation of a database making up a "Permanent catalogue of sources and bibliographies on European construction".

Edited by

Éric Bussière, Université de Paris-Sorbonne (France),

Michel Dumoulin, Louvain-la-Neuve (Belgique),

& Antonio Varsori, Università degli Studi di Padova (Italia)

THE EUROPEAN UNION APPROACH TOWARDS WESTERN SAHARA

Marco BALBONI and Giuliana LASCHI (eds.)

Euroclio
Vol. 98

Volume pubblicato nell'ambito dei progetti di cooperazione internazionale decentrata con il contributo della Regione Emilia Romagna, promossi da:



Sostenuta da Comune di Ravenna, Comune di Forlì, Comune di Nonantola (MO), CISP-ER, Nexus (Bologna), Peace Games (Bologna), Comune di Ponte San Nicolò (PD), AUSER ER (Bologna), CGIL (Ravenna); Associazioni: Kabara Lagdaf (Modena), El Ouali (Bologna), 1514 Oltre il muro (Ponte San Nicolò – PD), TreCaSma (Trento).

The book was subject to a double blind refereeing process.

No part of this book may be reproduced in any form, by print, photocopy, microfilm or any other means, without prior written permission from the publisher. All rights reserved.

© P.I.E. PETER LANG S.A.

Éditions scientifiques internationales
Brussels, 2017

1 avenue Maurice, B-1050 Brussels, Belgique
www.peterlang.com; brussels@peterlang.com

Printed in Germany

ISSN 0944-2294

ISBN 978-2-8076-0103-1

ePDF 978-2-8076-0104-8

ePub 978-2-8076-0105-5

Mobi 978-2-8076-0106-2

DOI 10.3726/b10720

D/2017/5678/

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data: Names: Balboni, Marco, editor. | Laschi, Giuliana, 1962- editor. Title: The European Union approach towards Western Sahara / Marco Balboni and Giuliana Laschi (eds.). Description: Brussels : P.I.E. Peter Lang, 2016. | Series: Euroclio, ISSN 0944-2294 ; Vol. 97 | Includes bibliographical references. | English; one contribution in French. Identifiers: LCCN 2016039419 (print) | LCCN 2016052135 (ebook) | ISBN 9782807601031 | ISBN 9782807600768 | ISBN 9782807600775 (ePDF) | ISBN 9782807600782 (ePub) | ISBN 9782807600799 (Mobi) | ISBN 9782807601048 () | ISBN 9782807601055 () | ISBN 9782807601062 () Subjects: LCSH: European Union countries--Foreign relations--Morocco. | Morocco--Foreign relations--European Union countries. | European Union countries--Foreign economic relations--Morocco. | Morocco--Foreign economic relations--European Union countries. | Western Sahara--International status. Classification: LCC D2025.5.M67 E87 2016 (print) | LCC D2025.5.M67 (ebook) | DDC 341.242/209648--dc23 LC record available at <https://lccn.loc.gov/2016039419>

Bibliographic information published by "Die Deutsche Nationalbibliothek"

"Die Deutsche Nationalbibliothek" lists this publication in the "Deutsche Nationalbibliografie"; detailed bibliographic data is available on the Internet at <http://dnb.d-nb.de>.

Table of Contents

Introduction	11
<i>Marco Balboni & Giuliana Laschi</i>	
Les origines de la “question du Sahara Occidental”: enjeux historiques, défis politiques	33
<i>Francesco Correale</i>	
The Principle, the Right of Self-determination and the People of Western Sahara	61
<i>Carlos Ruiz Miguel</i>	
Fish before Peace. The EU’s Controversial Fisheries in Occupied Western Sahara	87
<i>Erik Hagen</i>	
The Principle of Sovereignty of Natural Resources and its Consequences	129
<i>Hans Corell</i>	
Legal Aspects of the European Union’s Approach towards Western Sahara	137
<i>Ricardo Passos</i>	
The 2013 Fisheries Protocol between the EU and Morocco: Fishing ‘too South’ Continues...	151
<i>Enrico Milano</i>	
Appendix	163
<i>Edited by Carmelo Danisi</i>	
Documents	
<i>United Nations</i>	167
1. Committee on Economic, Social and Cultural Rights, 22 October 2015, <i>Concluding Observations on the Fourth Periodic Report of Morocco</i> , E/C.12/MAR/CO/4.	
2. UN Security Council, Under-Secretary-General for Legal Affairs, Legal Counsel, <i>Letter dated 29 January 2002 addressed to the President of the Security Council</i> , New York, 12 February 2002, S/2002/161.	

European Union 177

3. Fisheries Partnership Agreement between the European Community and the Kingdom of Morocco, adopted by Council Regulation (EC) No. 764/2006, 22 May 2006, in *OJEU*, L 141/1, 2006.
4. Protocol between the European Union and the Kingdom of Morocco setting out the fishing opportunities and financial contribution provided for in the Fisheries Partnership Agreement between the European Union and the Kingdom of Morocco, adopted by Council decision 2013/785/EU, 16 December 2013, in *OJEU*, L 349/1, 21 December 2013.
5. Agreement in the form of an Exchange of Letters between the European Union and the Kingdom of Morocco concerning reciprocal liberalisation measures on agricultural products, processed agricultural products, fish and fishery products, the replacement of Protocols 1, 2 and 3 and their Annexes and amendments to the Euro-Mediterranean Agreement establishing an association between the European Communities and their Member States, of the one part, and the Kingdom of Morocco, of the other part, adopted by Council decision 2012/497/EU, 8 March 2012, in *OJEU*, L 241/2, 7 September 2012.
6. Council of the European Union, Legal Service, *Opinion on the Currently Negotiated Partnership Fisheries Agreement between the EC and the Kingdom of Morocco*, Brussels, 22 February 2006, 6664/06.

African Union 213

7. African Union Commission, Office of the Legal Counsel and Directorate for Legal Affairs of the African Union, *Legal Opinion on the Legality in the Context of International Law, Including the Relevant United Nations Resolutions and OAU/AU Decisions, of Actions Allegedly Taken by the Moroccan Authorities or Any Other State, Group of States, Foreign Companies or Any Other Entity in the Exploration and/ or Exploitation of Renewable and Non-Renewable Natural Resources or Any Other Economic Activity in Western Sahara*, Addis Abeba, 14 October 2015.

<i>United States</i>	233
8. Executive Office of the President, The United States Trade Representative, <i>Letter to the Honorable J.R. Pitts, U.S. House of Representatives concerning the Free Trade Agreement (FTA) between the United States and Morocco</i> , Washington, 20 July 2004.	
<i>Non-Governmental Associations</i>	235
9. New York City Bar Association, Committee on United Nations, <i>Report on Legal Issues Involved in the Western Sahara Dispute: Use of Natural Resources</i> , New York, April 2011.	
10. Group of Jurists, <i>Western Sahara and the Protocol to the EU-Morocco Fisheries Partnership Agreement (FPA) of 2013 – A Legal Analysis</i> , 2 December 2013.	
Case-Law	
<i>European Union</i>	265
11. Court of Justice of the EU, case C-565/13, <i>Criminal proceedings against Ove Ahlström and Others</i> (2014), not yet reported.	
12. Court of Justice of the EU, General Court (Eighth Chamber), Case T-512/12, <i>Front populaire pour la libération de la saquia-el-hamra et du rio de oro (Front Polisario) v. Council of the European Union</i> (2015), not yet reported.	
13. Court of Justice of the EU, General Court (Eighth Chamber), Case T-180/14, <i>Front populaire pour la libération de la saquia-el-hamra et du rio de oro (Front Polisario) v. Council of the European Union</i> , pending.	
<i>United Kingdom</i>	305
14. High Court of Justice, Queen’s Bench Division, <i>Administrative Court, R (Western Sahara Campaign UK) v. The Commissioners for HMRC and the Secretary of State for the Environment, Food and Rural Affairs</i> , [2015] EWHC 2898 (Admin).	

Les origines de la “question du Sahara Occidental”

Enjeux historiques, défis politiques

Francesco CORREALE

CNRS UMR 7324 CITERES (CNRS/Univ. F. Rabelais), Tours

*Un beso,
solamente un beso,
separa
la boca de África
de los labios de Europa*

(Limam Boisha, 2004)

Une question ouverte et actuelle

En 1975, les dernières régions du continent africain sous domination coloniale secouent le joug que les métropoles européennes font encore peser sur elles. Toutes n'accèdent pas rapidement à une véritable liberté. Alors que le Mozambique, l'Angola et le Cap Vert, après avoir forcé les Portugais à évacuer leurs pays, s'engagent sur le chemin des indépendances¹ qui s'avéra long et douloureux, le Sahara Occidental² est abandonné par l'Espagne au Maroc et à la Mauritanie (Accords de Madrid du 14 novembre 1975). L'Organisation des Nations Unies (ONU), qui demande depuis 1965 que la population puisse s'exprimer à travers un référendum d'autodétermination, est ignorée. Une grande partie de la population, les Sahraouis, pour éviter de succomber aux armées mauritaniennes et marocaines – ces dernières n'hésitant pas à bombarder de napalm les campements nomades et à empoisonner les puits – doit se réfugier en Algérie. Progressivement, les civils rescapés aménagent des camps à proximité de Tindouf pour

¹ Sur la décolonisation de l'Afrique portugaise, voir S. Lloyd-Jones & A. Costa Pinto, *The Last Empire: Thirty years of Portuguese decolonisation*, Bristol & Portland, Oregon, Intellect Books, 2003.

² Le terme “Sahara Occidental”, avec un “O” majuscule désigne le territoire anciennement dénommé “Sahara espagnol” tandis qu’avec un “o” minuscule définit l'espace géographique.

échapper à la guerre. Puis de véritables “camps de réfugiés” (reconnus comme tels par la communauté internationale et en particulier par le Haut-Commissariat des Réfugiés de l’ONU, HCNUR) sont aménagés pour les familles tandis tous les hommes valides rejoignent les forces de l’Armée populaire sahraouie, émanation du Front Polisario créé en 1973 pour lutter contre la domination espagnole. Pendant plus de quinze ans le Front tente de s’opposer par les armes à l’invasion maroco-mauritanienne du territoire. Après l’armistice signé avec le Maroc en 1991 – la Mauritanie s’étant retirée du conflit en 1978 –, les tentatives de l’ONU pour organiser le référendum échouent systématiquement, et cela, malgré la mise en place d’une Mission des Nations Unies pour l’Organisation d’un Référendum au Sahara Occidental – la MINURSO³. Quarante ans plus tard, la “question du Sahara Occidental” demeure ouverte, ignorée par les médias internationaux, voire assez méconnue même par les “experts” – à différents niveaux – de l’histoire et de la géopolitique de l’Afrique du Nord. Pourtant, les raisons qui devraient pousser à l’élever au rang de “question prioritaire” dans la recherche d’une résolution favorisant la stabilité du Maghreb et du Sahara-Sahel, sont bien évidentes et peuvent être ainsi énoncées :

- Une décolonisation inaccomplie : le Sahara Occidental est actuellement le dernier pays d’Afrique, avec l’île de St-Hélène, à être inscrit dans les listes de la 4^e Commission de l’Assemblée Générale de l’ONU concernant les territoires non autonomes, où l’on reconnaît l’exercice inaliénable du droit à l’autodétermination⁴ aux populations. De fait, c’est le plus vaste territoire non autonome au monde.
- Dans une perspective historique, la “question du Sahara Occidental” peut être considérée comme paradigmatique des contradictions nées de l’implantation sur certains espaces africains d’États *ex nihilo* par la colonisation européenne ; une création arbitraire, génératrice de conflits liés soit au refus des frontières coloniales – ou à la notions même de frontière –, soit à des difficultés des sociétés ainsi sommées de construire un système étatique postcolonial, ou encore à la mauvaise gestion de la phase de décolonisation par l’ancienne métropole, en l’occurrence, l’Espagne.
- D’un point de vue géopolitique, elle est l’une des causes des blocages de l’Union du Maghreb Arabe (UMA), fondé à Marrakech en février 1989 sur le modèle de la Communauté économique

³ Pour plus d’informations sur le rôle de la MINURSO, voir son site internet <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minurso/> (consulté le 7 avril 2015).

⁴ Pour le rôle de la Quatrième Commission de l’Assemblée Générale des Nations Unies, voir son site internet <http://www.un.org/fr/ga/fourth/index.shtml> (consulté le 7 avril 2015).

européenne et réunissant cinq pays nord-africains : le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie, l’Algérie et la Libye⁵. L’appui offert par le gouvernement algérien au Front Polisario ne fait qu’aiguiser le différend algéro-marocain sur les frontières des deux pays, différend qui avait déjà provoqué une guerre en 1963 (qu’on a appelé la “Guerre des sables”)⁶. Ainsi, le Sahara Occidental est potentiellement un terrain d’affrontement armé.

Les enjeux politiques et économiques en sont également multiples. On remarque :

- L’existence de ressources naturelles importantes telles les mines de phosphates, le sable (exporté vers les Canaries), les ressources halieutiques et vraisemblablement du pétrole, ce qui constitue un enjeu économique d’envergure⁷.
- La présence d’un ancien mouvement nationaliste très fort, incarné par le Front Polisario, qui a proclamé en 1976 la “République Arabe Sahraouie Démocratique” (RASD). Les origines du Front se trouvent sans doute dans l’Organisation Avancée pour la Libération du Sahara (OALS)⁸, cellule nationaliste fondée en 1969 par Mohammed Sidi Basiri ; voire dans le combat mené par une bonne partie des populations du territoire entre 1956 et 1958 contre les colonialismes espagnol et français, mené à l’instigation et en partie sous la direction de l’Armée de Libération Nationale Marocaine. Ceci a rapidement posé des problèmes entre résistants marocains et résistants sahraouis, les premiers voulant contrôler les seconds qui n’acceptaient pas d’être dirigés par des étrangers, fussent-ils leurs alliés.
- Une population partagée entre les zones occupées actuellement par le Maroc et celles administrées par la RASD, à la fois dans la partie

⁵ Pour les enjeux de l’UMA, voir R. Weexsteen, “Une construction supranationale postcoloniale : l’Union du Maghreb Arabe (UMA), Enjeux, réalités et perspectives”, in Sophie Caratini (dir.), *La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l’Ouest. Vol. 2 : Affirmation identitaires et enjeux de pouvoir*, L’Ouest Saharien, Hors-Série n° 9-2, p. 131-138.

⁶ Pour une analyse détaillée de la “Guerre des sables”, voir A. Torres García, *La guerra de las arenas. Conflicto entre Marruecos y Argelia durante la guerra fría (1963)*, Barcelone, Edicions Bellaterra, S.L., 2012.

⁷ Pour une documentation assez complète sur les ressources du Sahara occidental, voir le site de l’ONG Western Sahara Resource Watch (WSRW : <http://www.wsrw.org/>) (consulté le 7 avril 2015).

⁸ Sur les origines de l’OALS, voir C. Barona Castañeda, *Hijos de la nube. El Sahara Español desde 1958 hasta la debacle*, Madrid/San Lorenzo del Escorial, Libros C. De Langre, 2004, p. 169-174 et T. Bárbulo, *La historia prohibida del Sáhara Español*, Barcelona, Ediciones Destino S.A., 2002, p. 66-95.

du territoire du Sahara Occidental qu'elle contrôle et dans les camps de réfugiés proches de Tindouf. La population des camps estimée à 150.000/200.000 individus vit depuis quarante ans dans des conditions de dépendance économique quasi absolue à la coopération internationale. La région est en effet impropre à toute production agricole, du fait de la nature de ses sols et de l'extrême aridité de son climat. Au cours de la dernière décennie, les remises de l'étranger envoyées à leur famille par la diaspora sahraouie – en particulier les jeunes – vivant pour la plupart en Espagne, ainsi que le développement du commerce, activité traditionnelle aux confins sahariens, ont contribué à améliorer les conditions d'une partie de la population ; la majorité, sans autres ressources économiques que les dons, ne cesse de s'appauvrir. Quarante ans d'exil ont transformé les camps de réfugiés, initialement des tentes, en véritables petites villes, avec des structures quasi-urbaines.

- Dans le même temps, dans les territoires sahraouis occupés, la situation des populations n'est pas non plus très brillante. Si un certain nombre de Sahraouis a plus ou moins accepté le régime d'occupation, la plupart d'entre eux subissent le joug de l'administration marocaine. De fait, les Sahraouis sont aujourd'hui minoritaires dans leur propre territoire, devant l'arrivée de nombreux citoyens/colons marocains venant des milieux pauvres du nord.

Cette liste d'enjeux et d'éléments qui devraient susciter une plus grande attention de la communauté internationale pour la question sahraouie n'est pas exhaustive. Pour réellement les comprendre, il est nécessaire de remonter dans le passé des populations qui habitent et/ou habitaient ce territoire et recourir à l'histoire. Ainsi, se basant sur le dépouillement d'une importante bibliographie et de fonds d'archives tant français qu'espagnols, cet article vise-t-il à proposer une esquisse des origines de la "question du Sahara Occidental". Il se focalise sur les dynamiques internes au territoire et aux populations qui le parcourent, et donne ainsi à comprendre leur impact sur la situation actuelle.

Une ébauche de géographie et histoire précoloniale

Le Sahara occidental en tant que région géographique est bien plus vaste que le territoire strictement circonscrit par les frontières établies sur le papier par les Français et les Espagnols entre la fin du 19^e et le début du 20^e siècle. Ainsi délimité, l'espace alors désigné comme le "Sahara Occidental" s'étend entre les parallèles 27°40' au Nord et 21°20' au Sud. Il possède à l'ouest plus de 1000 km de littoral atlantique, est séparé du Maroc au nord au niveau de la région de Tarfaya, de l'Algérie au nord-est

par une frontière d'environ 150 km et de l'actuelle Mauritanie à l'est et au sud suivant une ligne qui bifurque au niveau de mines de fer de Zouerate. Il est composé de deux régions : la Sagyat al-Hamra dans la partie nord, et le Wādī ad-Dhahab, ou Rio de Oro dans la partie sud.

Jusqu'au 13^e siècle, l'espace du Sahara occidental était habité par deux grandes confédérations berbères : les Zanata, plutôt sédentaires, et les Sanhaga, éleveurs nomades. Au 11^e siècle, ces dernières se déplacent du centre de l'actuelle Mauritanie vers le Nord et au-delà du détroit de Gibraltar, atteignant l'Andalousie et fondent l'Empire Almoravide (1060-1147). Au 13^e siècle toute la région est submergée par des populations arabes nomades en provenance du Yémen, les Arabes Maqīl. Une fraction des Maqīl, les Banī Hasān, émigre jusqu'au Sahara occidental, se mélangeant au cours des années, avec les Sanhaga. C'est à ce moment qu'on peut faire remonter la naissance d'un mélange ethnique autochtone, les bidān, parlant une langue assez proche de l'arabe classique, le Hassanya, et habitant la région qui s'étend du Wadi Drā'a (sud de l'actuel Maroc) au Sénégal et au Niger et de l'Atlantique à l'actuelle Mauritanie. Ce *melting pot* arabo-berbère n'est pas toujours paisible. En particulier, à la moitié du 17^e siècle, une rébellion des populations berbères déclenche la “guerre de Shūr Būbā” dont l'issue marque le début d'un processus de hiérarchisation de la société ouest-saharienne, avec un premier hiatus entre les populations du Sahara Occidental et celles de la Mauritanie⁹. Ces dernières en effet s'organisent politiquement en Émirats, avec un chef au sommet tandis que les nomades sahariens demeurent politiquement acéphales¹⁰. Ces populations maures arabophones, appelées communément “Maures” sont donc constituées par le mélange de trois éléments culturels dominants : les Berbères Zanata et Sanhaja, les Arabes arrivés par vagues dans la région depuis le 13^e siècle, et des Noirs de l'Afrique sub-saharienne réduits en esclavage et/ou objets d'un très ancien commerce transsaharien.

À la fin du 19^e siècle, trois grandes confédérations de tribus parcourent non exclusivement le territoire qui va devenir le “Sahara Occidental” ou “Sahara espagnol”. Elles peuvent être déclinées géographiquement du nord au sud de la manière suivante :

- les Takna, installés en bordure du désert sont essentiellement des commerçants. Ils sont divisés en divers groupes économiquement

⁹ Pour approfondir cette période de l'histoire du Sahara occidental, voir J. R. Diego Aguirre, *El oscuro pasado del desierto. Aproximación a la Historia del Sáhara*, Madrid, Sial Ediciones/Casa de África, 2004.

¹⁰ M. al Muhtar W. As-Sa'Ad, “Émirats et espace émiral maure. Le cas du Trârza aux XVIII^e-XX^e siècles”, in *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 54, 1989, pp. 53-82.

complémentaires et partagés en deux *leff* ou factions rivales. La plus septentrionale, à dominante sédentaire, tient les marchés de la région du wādī Nūn (dont Gūlimīn est le centre). L'autre faction, composée de pasteurs itinérants, guerriers et chameliers, nomadise plus au sud dans la région côtière selon un mouvement nord/sud en fonction des saisons. Il faut bien comprendre que le wādī Nūn qui coule au pied de l'Anti-Atlas sud, marque la limite entre le monde berbérophone marocain et le monde arabophone maure de l'Ouest-saharien. Les factions Takna sédentaires, souvent bilingues, sont donc à la lisière. Ils alimentent les marchés de l'Anti-Atlas au nord, et envoient vers le sud leurs caravanes de marchandises le long des pistes transsahariennes qui traversent la Mauritanie. Dans les oasis des villes d'étape de ce commerce, les Takna, comme d'autres confédérations commerçantes, ont installé des relais, en particulier dans l'Adrār¹¹ ;

- les Rgaybāt, éleveurs et guerriers, nomadisent des confins septentrionaux du désert à l'Adrar mauritanien et de l'océan atlantique aux frontières actuelles du Nord-malien. Ils sont divisés en deux groupes alliés : les Rgaybāt Charg ou Rgaybāt al-Gwāsīm au nord et les Rgaybāt Sahel (*al-Sāhil*) au sud¹² ;
- les Awlād Dalīm, guerriers également réputés, dont les terrains de parcours, les plus méridionaux, s'étendent de la côte aux territoires mauritaniens qui jouxtent la frontière avec le Sahara Occidental, et qui sont composés de cinq fractions apparentées : Ludaikat, Serhana, Awlād Baamar, Awlād Khaliga, Awlād Taggaddi)¹³.

D'autres groupes de pasteurs, soit d'importance numérique mineure, soit protégés par l'un ou l'autre des trois grands groupes de guerriers dominants, nomadisent également de manière permanente, régulière ou exceptionnelle sur les pâturages du Sahara Occidental. Lorsque les Espagnols ont débarqué dans la péninsule de Dakhla, en novembre 1884, leur première préoccupation a été de chercher un interlocuteur qui ait sur l'ensemble des habitants de la région une légitimité politique suffisante pour traiter avec eux. Mais qui ? Dans une société acéphale où, contrairement à l'espace de la Mauritanie actuelle, aucun groupe ne s'est jamais doté d'un quelconque "émir", le problème était de taille. À partir

¹¹ Sur les Takna, voir M. Naimi, *Le Sahara à travers le pays Takna : histoire des relations commerciales et politiques*, Rabat, Matba 'at 'Ukaz, 1988.

¹² Sur les Rgaybāt, voir S. Caratini, *Les Rgaybāt (1610-1934)*, Paris, L'Harmattan, 1989, 2 vol.

¹³ Sur les Awlād Dalīm, voir A. López Bargados, *Arenas coloniales. Los Awlād Dalīm ante la colonización franco-española del Sáhara*, Barcelone, Edicions Bellaterra, S.L., 2003.

de cette première question, qui va devenir cruciale pour le gouvernement espagnol, nous nous interrogerons sur les caractéristiques principales de l’emprise coloniale espagnole. Nous chercherons à comprendre comment ce colonisateur “autre” va-t-il contribuer à différencier les populations nomades qui n’avaient de cesse de franchir une frontière n’existant pas pour eux de leurs voisins des espaces marocains et mauritaniens “sujets de la France”.

L’Espagne et les populations du Sahara occidental : quelle colonisation ?

En 1884 Emilio Bonelli y Hernando¹⁴ guide une expédition au Sahara pour le compte de la Société Espagnole des Africanistes et Colonialistes et fonde une première factorerie commerciale dans la péninsule de Dakhla (la future Villa Cisneros). Il noue une sorte d’alliance avec les Awlād Bū Sba’a un groupe guerrier récemment venue du Maroc bouleverser l’échiquier des forces sahariennes, et disputant au moment de son arrivée leur territoire aux Awlād Dalīm. Bonelli y Hernando méconnaît évidemment la réalité sociale et politique du Sahara occidental et croit avoir traité avec le groupe dominant. Quelques mois plus tard les Awlād Dalīm prennent leur revanche, et lorsqu’ils attaquent les Awlād Bū Sba’a, ils s’en prennent en toute logique à leurs amis étrangers et assaillent le maigre contingent espagnol qui défend la factorerie¹⁵. Les escarmouches se poursuivent jusqu’en 1895, jusqu’à ce que les Espagnols, comprenant qui est le véritable maître des lieux mais surtout du moment, signent un traité commercial avec les Awlād Dalīm. Les attaques à la factorerie cessent, mais les Espagnols restent isolés sur la côte, malgré quelques tentatives de pénétration à l’intérieur du territoire¹⁶. Faiblement armés, très peu nombreux, ils sont considérés par les Awlād Dalīm – et par l’ensemble des populations de la région – comme des vassaux, voire de simples intermédiaires d’un petit commerce qui s’effectue alors avec les îles Canaries.

¹⁴ Emilio Bonelli y Hernando est auteur d’un ouvrage dans lequel il décrit les premiers “exploits” des Espagnols sur la côte saharienne : *El Sahara. Descripción geográfica, comercial y agrícola desde Cabo Bojador a Cabo Blanco, viajes al interior, habitantes del desierto y consideraciones generales*, Madrid, Tipolitografía de L. Péant é Hijos, 1887.

¹⁵ Sur les conflits de la fin du 19^e siècle entre les populations de la région, dans lesquels s’inscrit le conflit entre les Awlād Dalīm et les Awlād Bū Sba’a, A. López Bargados, *op. cit.*, p. 272-278 ; S. Caratini, *op. cit.*, vol. 1, p. 90-102.

¹⁶ Parmi les expéditions à l’intérieur du territoire il faut mentionner celle “scientifique” dénommée Cervera-Quiroga-Rizzo de 1886 qui avait pour objectif d’atteindre les salines d’Idjil, voir J. A. Rodríguez Esteban (dir.), *Commemoración de la expedición científica de Cervera-Quiroga-Rizzo al Sáhara Occidental en 1886*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2008.

Il faut attendre décembre 1903 pour que l'Espagne nomme un véritable gouverneur militaire du Río de Oro¹⁷. Francisco Bens d'Argandoña est né à Cuba en 1867. Il prend son poste en 1904, avec très peu de moyens militaires et économiques¹⁸. Il prône donc la “pénétration pacifique”, et inaugure la politique dite “du pain de sucre”. Il s'agit d'amadouer les populations par des dons de denrées alimentaires, d'argent, de marchandises diverses et parfois d'armes. Par cette stratégie, il paye en quelque sorte, aux tribus dominantes la permission de rester stationné sur la côte. Il se comporte donc comme ses prédécesseurs, mais pour marquer sa position, il institutionnalise la “dîme” qu'il verse aux différents notables, et la fait figurer dans le budget de la colonie¹⁹.

Au cours de ces premières années de la “colonisation espagnole”, qui n'en est pas encore une, deux événements importants – et dans un certain sens, involontairement spéculaires – ont lieu parallèlement à la politique de lente pénétration entamée par Bens. Entre 1904 et 1912 les gouvernements de Paris et de Madrid signent une série d'accords pour définir précisément les contours de leurs possessions territoriales respectives tant au Maroc que dans l'Ouest-saharien. En ce qui concerne le Sahara, la région de Tarfaya est baptisée “zone méridionale du protectorat marocain” et reste donc, nominalement, sous l'autorité du Sultan 'alawite. La Sagyat al-Hamra est définie comme la “zone où

¹⁷ Avant la nomination de Bens, l'administration de la colonie avait été assurée par Emilio Bonelli y Hernando, Sous-Gouverneur, puis Commissaire Royal, du 3 novembre 1884 à 1902 ; et par Angel Villalobos, Sous-Gouverneur de 1902 au 1^{er} décembre 1903. Bonelli y Hernando et Villalobos faisaient partie du Corps d'Infanterie de la Marine.

¹⁸ Sur les premières années de la présence espagnole au Sahara Occidental, voir J. M. Martínez Milán, *España en Sáhara Occidental y en la zona sur del Protectorado en Marruecos, 1885-1945*, Madrid, UNED Ediciones, 2003, p. 73-92.

¹⁹ “Je commençais la captation du Maure par cette politique que certains définissent du ‘pain de sucre’, puisque par ces cadeaux et d'autres j'attirais l'indigène vers moi [...]. En échange de ces cadeaux (bracelets en argent Hassani ou de douros Alphonse, verroterie en argent pour ornements de coiffure, amulettes, mouchoirs de coloris divers, des babioles des Canaries, vêtements aux couleurs qui déteignaient, donnant une couleur bleue à leur peaux), les femmes maures me tenaient au courant de tout ce dont les nomades discutaient pendant la nuit dans leurs tentes, des conversations autour des puits du Sahara [...], des différends qui existaient parmi les tribus, de l'esprit des chefs des clans, de la propagande et de l'enseignement des marabouts, des combats entre les tribus et du caractère des Maures les plus importants et les plus turbulents”, F. Bens Argandoña, *Mis memorias (ventidos años en el desierto)*, Madrid, Selecciones Gráficas, 1947 p. 42-45. Pour les cadeaux qu'il donne aux différents populations, Bens fait figurer dans le budget du Gouvernement de 1904 1.074 Ptas et 1.250 Ptas en 1905 et 1906, lettre n° 62, le Sous-Secrétaire au Ministère d'État au Gouverneur Politico-Militaire du Río de Oro, Madrid, 27/12/1907, Archivo General de la Administración (AGA), Alcalá de Henares, Sección n°15 : Africa – Fondo No.24 – Gobierno General del Sahara : Caja S 3743.

l’Espagne a un droit exclusif d’occupation” alors que le Río de Oro est “colonie espagnole”²⁰. Tous ces accords sont évidemment conclus à l’insu des populations de ces espaces dont certaines sont déjà engagées dans la résistance à la pénétration coloniale.

En effet, dans les mêmes années, le *shaykh* Mā’ al-‘Aynayn, érudit soufi de grande réputation originaire du Sud-est mauritanien, encourage la résistance à la pénétration française au nord comme au sud, et réunit autour de lui une coalition de guerriers qui s’oppose par les armes à l’avancée des conquérants dans les territoires mauritaniens. Le Sultan du Maroc²¹, auquel il a fait appel, soutient cette coalition par l’envoi d’armes et d’argent jusqu’en 1907, quand la mission qu’il a envoyée auprès du *shaykh* rentre au Maroc à la suite de différends avec les guerriers maures. Cependant, Mā’ al-‘Aynayn ne cessera son combat qu’il poursuivra jusqu’à sa mort, en octobre 1910, sous les murs de Tiznit. Son fils, Ahmad al-Hayba, lui succède alors et sera proclamé Sultan à Marrakech en août 1912²².

Mais le *shaykh* ne s’occupe pas seulement de coordonner et guider la résistance. Entre 1898 et 1902, Mā’ al-‘Aynayn fonde un carrefour caravanier au milieu de la Sagyat al-Hamra, Smara²³. Avec ses disciples, il s’efforce de drainer le trafic caravanier vers cette région qui paraît “sûre” car aucun infidèle n’y est jamais venu. À tort, car Smara est évacuée en 1909 à cause de la pénétration coloniale française dans les espaces mauritaniens. Il faut remarquer qu’au contraire de la présence française, les populations de ces régions considèrent l’établissement des Espagnols sur la côte comme une ressource. C’est donc à Bens que le fils de Mā’ al-‘Aynayn, Ahmad al-Hayba, se faisant leur porte-parole, propose d’occuper Tarfaya et d’aménager un port à l’abri de l’administration coloniale française. L’installation espagnole sur ce point de la côte et l’établissement d’une nouvelle factorerie commerciale après celle de

²⁰ L’étude plus complète sur la délimitation des frontières du Sahara occidental est F. E. Trout, *Morocco’s Saharan Frontiers*, Genève, Droz, 1969.

²¹ Sur la résistance à la pénétration française guidée par Mā’ al-‘Aynayn, F. Correale, “Mā’ al-‘Aynayn, il Marocco e la resistenza alla penetrazione coloniale (1905-1910)”, in *Oriente Moderno*, Nuova Serie, anno XVIII (LXXVIII), indice vol. 2, 1998, p. 227-278.

²² Sur l’épopée d’Ahmad al-Hayba en 1912, voir D. Rivet, *Lyautey et l’institution du Protectorat français au Maroc 1912-1925*, Paris, L’Harmattan, 1996, 3 vol., 1 vol., p. 136-137. Rivet analyse dans les pages successives les composantes du mouvement hibiste, les raisons qui en déterminent le succès et, ensuite, la chute. D’autres détails sur la résistance d’Ahmad al-Hayba pendant cette période se trouvent dans T. Garcia Figueras, *Africa en la acción española*, Madrid, Inst. de estudios africanos, 1949, p. 208-210.

²³ Sur la fondation de Smara, voir J. Caro Baroja, *Estudios Saharianos*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1955, p. 306-318.

Villa Cisneros se feront en juin 1916²⁴. Le débarquement à Tarfaya a été en effet retardé par l'éclatement de la Première Guerre mondiale et les affrontements navals qui ont opposés Alliés et troupes allemandes au large des côtes sahariennes²⁵. Dans le même but déclaré, en 1920, Bens fonde une factorerie à La Güera, à l'extrême sud de la colonie du Río de Oro. L'objectif de ce troisième emplacement au Sahara est double. D'un côté il s'agit de permettre aux caravanes qui ne veulent plus écouler leurs marchandises par Port-Etienne – contrôlé par la colonisation française – de le faire en territoire "espagnol"²⁶ ; de l'autre de répondre aux exigences des lobbies de la pêche canariennes qui réclament une plus forte présence militaire de l'Espagne dans la péninsule de Cap Blanc, afin de développer un commerce qui puisse rivaliser avec celui de Port-Etienne. Il faut souligner que malgré l'appui du Gouvernement espagnol, Bens n'est guère enthousiaste de l'occupation de La Güera car d'un côté il ne veut pas entrer en conflit avec les Français, et de l'autre il aurait préféré voir l'installation d'une troisième factorerie commerciale aux environs de Villa Cisneros, afin de ne pas "éparpiller" les maigres forces espagnoles présentes au Sahara²⁷.

Tandis que la résistance à l'occupation française de l'espace maure se concentre du côté espagnol de la frontière où les guerriers nomades ont compris qu'ils pouvaient jouir d'une sécurité relative, les Espagnols mettent timidement en place un instrument de contrôle de leur zone en même temps qu'un embryon d'administration des populations en créant en 1928 une Police du Sahara (*Tropas de Policía del Sahara*)²⁸. En réalité, ils stationnent presque uniquement sur la côte jusqu'en 1934, date de "bouclage" des régions septentrionale de la Mauritanie et méridionales du Maroc et de l'Algérie qui marquent la fin des "pacifications" françaises de ces régions sahariennes. Les Espagnols, à l'instar de leurs voisins, construisent alors des postes dans différents points de leur portion de désert où ils installent des garnisons sans pour autant réellement contrôler leur territoire et les populations qui y nomadisent, et occupent Smara inhabitée depuis 1909. Toujours en 1934, le Gouvernement républicain confie la

²⁴ Sur l'occupation de Tarfaya, F. Bens Argandoña, *Memoria relativa a la ocupación de Cabo Juby por España efectuada en 29 junio 1916*, Cabo Juby, 1917, document dactylographié conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid (côte Afr Ga F. Ca 390-15).

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ Sur l'occupation de La Güera M. Fernández-Aceytuno, *Ifni y Sáhara. Una encrucijada en la historia de España*, Palencia, Simancas Ediciones, S.A., 2001, p. 314-316.

²⁷ Sur ces aspects, voir J. M. Martínez Milán, *op. cit.*, p. 90-92.

²⁸ *Tropas de Policía del Sahara* in J. Tejero Molina, *El Sahara Español de la 'A' a la 'Z'*, 2 vol., Madrid, Torres de Papel, 2013-2014, 1 vol., p. 662-663.

charge de Gouverneur Général des Territoires d’*“Ifni, Sahara Español et Río de Oro”* au Haut-Commissaire espagnol au Maroc²⁹, à Tétouan.

Malgré quelques épisodes secondaires, la guerre civile espagnole (1936-1939) n’a pas de véritable impact sur la gestion des territoires sahariens dont l’administration passe rapidement aux mains des phalangistes³⁰. Très peu de troupes sont levées pour la guerre en Espagne parmi les populations sahariennes, alors que le recrutement des Marocains dans le Protectorat est assez important. Notons également que la région sert de lieu d’internement pour les Républicains pendant le conflit et après la victoire de Franco³¹.

En 1946, pour contrecarrer le nationalisme marocain naissant, le Gouvernement de Madrid décide d’unifier ses possessions africaines, créant l’Afrique Occidentale Espagnole (A.O.E.), une entité administrative qui regroupe les territoires du Maroc déjà sous protectorat espagnol, le Sahara Occidental et l’enclave d’Ifni. La réalité montre qu’il s’agit d’un véritable imbroglio institutionnel, car le Gouverneur de l’A.O.E., qui dépend directement de la Présidence du Gouvernement par la Direction Générale du Maroc et des Colonies, siège à Ifni, alors que le véritable centre décisionnel continue d’être Tétouan, la capitale du Protectorat. Cette création de l’A.O.E. a-t-elle des conséquences sur les imaginaires que les populations, réunies pour la première fois sous une même administration, s’en font ? Pour esquisser une réponse à cette question, il convient de prendre en considération deux données : Tétouan est le véritable centre politique du Gouvernement espagnol en Afrique, et le personnel de l’administration coloniale au Sahara depuis 1934 provient de plus en plus du Protectorat espagnol au Maroc. La nouvelle configuration a donc pour conséquence intérieure que les décisions adoptées à Tétouan doivent être appliquées à Ifni, Tarfaya et El Ayoun, ce qui ne se fait pas sans heurts : les sources témoignent de conflits fréquents, notamment entre les administrateurs coloniaux périphériques³². Plus

²⁹ À la suite de cette décision, le Gouverneur du Sahara devint Délégué Gouvernemental du Sahara.

³⁰ Sur les effets de l’éclatement de la guerre civile espagnole au Sahara, voir M. Fernández-Aceytuno, *op. cit.*, p. 349-353.

³¹ Voir à ce propos J. Sahareño, *Villa Cisneros. Deportación y fuga de un grupo de antifascistas*, La Laguna, Tierra de fuego, 2007 ; et, plus en général, sur les déportations politiques au Sahara entre 1932 et 1936, J. R. Diego Aguirre, *Historia del Sahara Español. La verdad de una traición*, Madrid, Kayeda, 1988, p. 245-266.

³² Sur les conséquences politiques de ces changements, voir C. Ruíz Miguel, *El Sahara Occidental y España : Historia, Política y Derecho. Análisis crítico de la política exterior española*, Madrid, Editorial Dykinson, 1955, p. 69-71 (consulté le 8 avril 2015 sur le site <http://saharalibre.es/modules/Libros/libros/ESOEHPYDACDLPEE%28cruizmiguel%29.pdf>).

tard, ce rattachement administratif du Sahara Occidental à Tétouan sera utilisé par les nationalistes marocains qui s’y référeront pour affirmer la “marocanité” des territoires sahariens³³.

Le deuxième point est que l’unité administrative de cet ensemble colonial espagnol (bien que dans la région de Tarfaya, protectorat méridional du Maroc, le Gouverneur de l’A.O.E. exerce les fonctions de Délégué du Haut-Commissaire à Tétouan), produit un ensemble assez homogène. Cette continuité casse de fait le principe des divisions territoriales dues à différentes administrations coloniales et, faisant abstraction complète des frontières décidées par les Gouvernements de Paris et de Madrid, crée une continuité politique et sociale qui se correspond en partie aux parcours des populations nomades et semi-nomades de l’Ouest Saharien. Si les statuts coloniaux tous artificiels des territoires visaient à morceler les espaces pour mieux les contrôler, l’unification – certes courte, car elle n’a duré que douze ans – de ces zones est théoriquement susceptible de provoquer la genèse d’un sentiment différent dans les populations “soumises” désormais à une même autorité supra-tribale – l’Etat colonial – du wādī Dra’a, qui constitue la limite septentrionale de la région de Tarfaya, à la Mauritanie. De quelque manière, les frontières coloniales constituent ainsi l’humus dans lequel se foisonne une identité sahraouie dont les fondements reposent sur le territoire et non plus sur la traditionnelle structure politique et sociale propre au monde bidān, dont le nomadisme constitue le trait essentiel.

Après l’indépendance du Maroc (1956), le Sahara espagnol est inclus dans l’idée du “Grand Maroc”, développée par Allāl al-Fāsi, leader du parti *Istiqlāl* en juillet 1956, au Caire³⁴. En même temps il est infiltré par des membres de l’Armée de Libération Nationale (ALN) provenant du Sud du Maroc et qui mènent une importante propagande au nom du *jihad* auprès des populations. Les Sahraouis répondent nombreux à cet appel, mais la nouvelle Armée de Libération – qui est parfois dans les documents espagnols et français appelée “Armée de Libération du Sahara” – n’a que

³³ *Ibidem*.

³⁴ Allāl al-Fāsi, *Livre rouge et documentaires*, Tanger, M. Peretti, 1961 ; M. Barbier, *Le conflit du Sahara Occidental*, Paris, L’Harmattan, 1982, p. 78. A. Gaudio in “*Sahara Espagnol*”, *fin d’un mythe colonial*, Rabat, Éditions Arrissala, 1975, p. 179, soutient que la carte du “Grand Maroc” avait été présentée au Caire en 1955, et avait été diffusée par l’Ambassade du Maroc à Londres ; J. Serjac in “Mauritanie et Maroc”, *L’Afrique et l’Asie*, n° 45, 1959, p. 11-21, p. 11, affirme qu’au moment de la création de l’Armée de Libération Nationale du Maroc, en juillet 1955, Allāl al-Fāsi incitait les combattants à lutter pour “la réalisation du Grand Maroc, de Colomb-Béchar à Saint-Louis du Sénégal”, et non seulement pour la libération des territoires soumis au Protectorat français. Le “Grand Maroc” fixait la frontière du Royaume au fleuve Sénégal et comprenait tout le Sahara Occidental et la Mauritanie, le sud-ouest de l’Algérie et le nord-ouest du Mali.

des cadres marocains. Quelques contingents de l'AL tentent une percée dans le nord de la Mauritanie, mais ils sont battus par les troupes coloniales françaises (janvier – février 1957). Quelque mois plus tard (automne 1957), ils attaquent également les forces espagnoles, les obligeant à abandonner tous les postes de l'intérieur et à se replier sur la côte. Le gouvernement de Madrid réagit. Dans un premier temps, en janvier 1958, il dissout l'AOE et transforme ses colonies en Provinces métropolitaines. Puis, les Gouvernements espagnols et français s'accordent pour mener une opération militaire conjointe d'envergure, dite “opération Ecouvillon/Ouragan”, qui prend en tenaille les différents bataillons de l'ALN. Ceux d'entre eux qui échappent aux bombardements se replient alors majoritairement vers le nord, les armées espagnoles et françaises bloquant le sud et l'est. Deux mois plus tard, l'Espagne cède définitivement la région de Tarfaya au Royaume du Maroc (traité d'Angra de Cintra, 2 avril 1958).

Le passage de l'Armée de Libération sur le territoire saharien et le combat anticolonial qu'elle mène enrôlant massivement les populations du Sahara auront ainsi produit des effets qu'on peut résumer en deux points :

- une méfiance accrue des pasteurs nomades sahariens vis-à-vis de l'Espagne à la suite de bombardements aveugles, ciblant à la fois le bétail, les puits et les caravanes ; et en raison de la cession de la région de Tarfaya au Royaume du Maroc, ce qui marque une rupture dans la représentation que les Sahraouis se faisaient de “leur territoire” allant jusqu'aux limites du wādī Drā'a³⁵ ;
- une frustration vis-à-vis des pays limitrophes qui ont obtenu leur indépendance, tel que le Maroc, ou sont sur le point de l'obtenir comme la Mauritanie et surtout l'Algérie, dont les échos de la guerre de libération du FLN atteignent tant les centres urbains du Sahara espagnol que les campagnes. Par ailleurs, le Maroc et la Mauritanie indépendantes tentent d'attirer dans leurs pays les Sahraouis en leur promettant des subsides pour les troupeaux.

D'une manière générale, on constate que les actions conjointes menées contre la France et l'Espagne ont ravivé l'esprit de résistance des populations du Sahara Occidental contre les Européens et ont donné vie à des alliances politiques momentanées entre les Sahraouis se retrouvant ensemble dans les bataillons formés par l'ALN, sans aucune référence

³⁵ Il est intéressant de remarquer que l'une des phrases les plus recourant que les Sahraouis emploient pour manifester leur désarroi vis-à-vis de la cession de la région de Tarfaya au Maroc dit : “on s'endormit espagnols et on se réveille marocains”, soulignant ainsi le fait que Tarfaya et ses alentours avaient été l'objet d'un échange sans aucune implication des populations qui y habitaient.

aux dynamiques ou aux intérêts de telle ou telle autre tribu.³⁶ Pourtant, un certain nombre d'effectifs sahraouis enrôlés dans l'ALN prennent leur distance par rapport aux officiers marocains déjà quelques mois après les opérations militaires franco-espagnoles³⁷. En décembre 1958, dans le sud du Maroc, les contingents sahraouis de l'ALN se battent contre les cadres de l'Armée de Libération et les FAR, et revendiquent leur autonomie par rapport au Royaume du Maroc. Ils rentrent, après quelques hésitations, dans la zone espagnole. Cet épisode, appelé par les Sahraouis l'"opération du *ksar makhzin*" car il débute par l'assaut à un dépôt d'armes à Tan Tan verrouillé par les cadres de l'ALN, marque un point de non-retour dans les relations entre le Maroc et les Sahraouis. Ces derniers vont jusqu'à accuser les Marocains de l'Armée de Libération de les avoir trompés avec leur propagande au nom du *jihad* contre les chrétiens, pour la libération de tous les territoires encore colonisés, alors que le véritable objectif de l'ALN aurait été l'annexion du Sahara et de la Mauritanie par le Royaume du Maroc³⁸. Face à ces événements quelle est la réaction de l'administration coloniale espagnole ?

Renouant avec la tradition inaugurée par Bens, l'administration espagnole remet en place une véritable stratégie de cooptation des populations moyennant le versement d'indemnités pour les pertes humaines et de bétail provoquées par les bombardements de 1957-1958. Puis, à partir de décembre 1958, le Gouvernement espagnol s'engage dans une campagne d'aides sociales (*Ayuda Social*), à savoir une allocation, tant aux notables qu'aux nomades, en denrées alimentaires et parfois en argent. Cet instrument vise à attirer les populations vers l'administration, à s'assurer la fidélité des notables qui sont les premiers bénéficiaires des aides, et cela jusqu'en 1975³⁹. Il faut souligner que la sécheresse de ces années facilite la tâche des du gouvernement espagnol.

³⁶ Ainsi qu'il ressort du discours tenu par les Sahraouis interviewés au cours des séjours dans les camps de réfugiés en 2007-2008 et en 2014.

³⁷ Sur ces derniers point, voir F. Correale, "Le Sahara espagnol : histoire et mémoire du rapport colonial. Un essai d'interprétation", in S. Caratini (dir.), *La question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest*. Vol. 1 : *Du rapport colonial au rapport de développement, L'Ouest Saharien*, Hors-Série n° 9-1, p. 103-152, p. 132-133.

³⁸ Ce discours est tenu presque à l'unanimité par les ex-guérilleros interviewés, qui soulignent ainsi leurs différences par rapport au Marocains. Il n'en reste pas moins que les Sahraouis s'enrôlèrent massivement dans l'ALN et qu'aujourd'hui, dans les camps de réfugiés, le récit de cette "alliance" avec les Marocains ne se fait pas sans provoquer quelque embarras.

³⁹ Ces points ont été développés plus en détail dans l'article cité à la note précédente, p. 133-143. Sur les *Ayudas Social*, voir aussi J. E. Alonso del Barrio, *Sáhara-Ifni. ¿Encrucijada o abandono ? 1956-1963*, Saragosse, Mira Editores, 2010, 2 vol., vol. 2 : p. 341-350.

Pour contrer les visées expansionnistes du Maroc, l'Espagne envoie des troupes dans sa province saharienne. Le dispositif de contrôle territorial est ensuite renforcé par la mise en place de six (puis quatre) *harka* (contingents) d'irréguliers sahraouis – non intégrés officiellement dans l'armée espagnole – à la frontière nord du territoire saharien. Ces *harka*, organisées sur une base tribale à la différence des bataillons qui étaient structurés au sein de l'ALN, ont pour tâche de mener des incursions et des contre-incursions en territoire marocain, contre telle ou telle autre tribu, afin d'alimenter un climat d'insécurité. Comme le relatent les nombreux documents consultés à ce sujet à l'*Archivo General de la Administración* d'Alcalá de Henares⁴⁰, au Centre des Archives Diplomatiques de Nantes⁴¹ et aux Archives Nationales d'Outre-Mer⁴², il s'agit en effet de manière délibérée d'aiguiser les rivalités intertribales latentes dans le Sud-marocain⁴³. Les forces espagnoles sont aidées dans cette tâche par les forces françaises de Mauritanie, le gouvernement français étant opposé aux revendications territoriales du Maroc sur le territoire mauritanien. À l'instar des Espagnols, les Français créent dans l'Adrar des “milices” dénommés “*partisans*”, qui jouent exactement le même rôle que les *harka*⁴⁴.

Les stratégies d'attraction des Sahraouis mises en place par l'administration espagnole s'accompagnent d'une véritable politique de modernisation et d'urbanisation de la nouvelle “province saharienne”, avec notamment le développement des centres urbains – essentiellement de El Ayoun, Villa Cisneros et Smara –, les tentatives de sédentarisation de la population, et la mise en œuvre de l'exploitation des ressources du territoire, notamment celle les phosphates⁴⁵. En effet, non loin d'El

⁴⁰ Fonds du Gouvernement Général du Sahara.

⁴¹ Fonds des Ambassades de France à Nouakchott et à Rabat.

⁴² Fonds du Gouvernement Général de l'Algérie et du Ministère des Colonies, puis de la France d'Outre-Mer.

⁴³ Notamment entre les Takna – Ayt Lahsan et les Rgaybāt.

⁴⁴ La question des troupes irrégulières aux frontières n'a été développée que marginalement (voir M. Fernández-Aceytuno, *op. cit.*, p. 624-627). On en trouve des traces assez importantes dans les fonds de l'AGA à Alcalá de Henares, dans la correspondance provenant de l'Ambassade et des Consulats de France au Maroc et en Mauritanie, conservée au Centre des Archives Diplomatiques de Nantes (CADN) ; dans les fonds des “Territoires du Sud” du Gouvernement Général de l'Algérie, conservés au Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) d'Aix-en-Provence et chez les Sahraouis des camps de réfugiés eux-mêmes, qui ont un souvenir souvent assez précis du fonctionnement des *harka* et des *partisans* – interviews menées en 2007-2008 et en 2014.

⁴⁵ Sur les développements des centres urbains au Sahara Espagnol, voir J. A. Rodríguez Esteban et D. A. Barrado Timón, “Los procesos de urbanización en el Sahara español (1884-1975) : un componente esencial del proyecto colonial”, in *Les Cahiers d'EMAM*

Ayoun, à Bū Crāa, d'importants gisements de ce minerai avaient été découverts en 1947. Leur extraction systématique ne commença qu'au cours des années 1960⁴⁶.

Ces investissements du gouvernement espagnol au Sahara sont tardifs (74 ans après le débarquement de Bonelli y Hernando). Ils rencontrent la faveur d'une partie de la population, très appauvrie par les années de sécheresse, et en situation de marginalité dans l'ensemble des pays de la zone. La construction d'infrastructures se fait en effet même grâce au recrutement massif de main d'œuvre sahraouie qui, malgré les maigres salaires par rapport à ceux des Espagnols employés dans les mêmes secteurs, trouvent là une source économique pour vivre et maintenir leurs familles dans les villes. Les notables – chefs de tribus et/ou chefs de fractions – profitent aussi de cette politique. De fait, les Espagnols font de plus en plus appel à eux pour assurer le rôle d'intermédiaires entre l'administration⁴⁷ et les habitants de la Province. La réussite partielle de cette stratégie de cooptation est évidente. Elle s'accompagne de l'octroi du droit de vote aux hommes chefs de familles résidant dans les centres urbains pour les élections des conseils municipaux. Cependant, seulement la moitié de ces conseillers est élus, l'autre moitié est nommée parmi les représentants du commerce, de l'industrie, de la culture et des professions libérales où les Espagnols sont majoritaires. La Province du Sahara a également trois représentants aux Cortès, le Parlement espagnol, choisis par le Gouvernement parmi les membres les plus influents. En 1963, les trois représentants sont le maire d'El Ayoun, celui de Villa Cisneros et le président du Conseil provincial (*cabildo provincial*). En 1967, le nombre des représentants aux Cortès est porté à six, deux d'entre eux étant élus parmi les chefs des familles et les autres nommés par le Gouvernement⁴⁸. Les premières élections ont lieu en 1963. L'étape successive de cette politique destinée à montrer la volonté de l'Espagne d'associer les Sahraouis au gouvernement est créée au niveau provincial : la Djemaa, ou Assemblée Générale, qui continuait à exister pour chaque tribu, avec des fonctions purement symboliques. Ses membres sont élus

[en ligne], 24-25 2015, numéro thématique *Sahara occidental : mémoires, culture, histoires* (dir. F. Correale et J. C. Gimeno Martín), consulté le 9 avril 2015 [DOI : 10.4000/emam.796] ; et P. Rabasco Pozuelo, *Laayoune, Sidi Ifni and Dakhla: Ramón Estalella's modernist projects in Spanish West Africa, 1961–1969*, in “Planning Perspectives”, 2015 [DOI : 10.1080/02665433.2014.989452].

⁴⁶ Sur la découverte et l'exploitation par les Espagnols des gisements de Bū Crāa, voir J. R. Diego Aguirre, *Historia del Sahara Español...*, *op. cit.*, p. 437-445.

⁴⁷ Sur l'ambiguïté des notables, voir F. Correale, *Le Sahara espagnol...*, *op. cit.*, p. 139-140.

⁴⁸ Pour plus de détails sur la création d'institutions “représentatives” dans la Province du Sahara, voir T. Hodges, *Sahara occidental. Origines et enjeux d'une guerre du désert*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 179-188.

pour la première fois en 1967, puis de nouveau en 1971 : 37 députés par suffrage direct, 46 choisis parmi les chefs des tribus. En 1973, le nombre des membres de la Djemaa passe de 82 à 102, une tentative presque désespérée des Espagnols pour élargir leur assise politique et sociale⁴⁹.

En effet, alors que l'Espagne développe sa politique de colonisation, les appels des Nations Unies sont de plus en plus forts pour que le territoire soit décolonisé. Sur le plan strictement politique, les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie ainsi que celles du premier mouvement nationaliste sahraoui organisé, l'Organisation Avancée pour la Libération du Sahara de Mohammed Sidi Basiri qui apparaît entre 1968 et 1969 et est durement réprimée par les Espagnols en juin 1970⁵⁰, sont sans doute plus importantes que les pressions de l'ONU.

En 1973, les rescapés de la répression espagnole de 1970 fondent le Front Polisario, dont l'action est aux antipodes de celle entreprise par l'administration de la Province. Entre 1973 et 1975, le Front mène des actions contre les troupes espagnoles, en essayant aussi de recruter ses effectifs parmi les Sahraouis qui servent dans l'armée⁵¹. À la veille du retrait de l'Espagne, le mouvement est bien structuré, avec une proposition politique forte qui vise l'indépendance. Néanmoins, pour comprendre comment la décolonisation du Sahara Occidental n'a pas été possible, il faut faire un pas en arrière et revenir au moment de la transformation administrative de 1958.

La décolonisation inaccomplie

La transformation en Province de la colonie espagnole du Sahara Occidental⁵² répond à une volonté précise du Gouvernement franquiste de se maintenir en Afrique, malgré la vague des décolonisations qui s'annoncent. Cinq ans plus tard, en 1963, l'ONU inscrit les populations du Sahara Occidental dans les listes des populations auxquelles doit être appliqué le principe d'autodétermination des peuples colonisés prévu par la résolution n° 1514 du 14 décembre 1960. La résolution n° 2072 du 16 décembre 1965 de l'Assemblée Générale des NU demande ensuite

⁴⁹ "Administración Local y provincial", in J. Tejero Molina, *El Sahara Español de la 'A' a la 'Z'*, 2 vol., Madrid, Torres de Papel, 2013-2014, 1 vol., p. 158-161.

⁵⁰ Sur la répression du mouvement nationaliste de 1970, voir T. Bárbulo, *op. cit.*, p. 78-88.

⁵¹ Sur cette phase de la lutte armée contre les Espagnols, comparer les deux versions idéologiquement aux antipodes de M. Fernández-Aceytuno, *op. cit.*, p. 686-691, et J. R. Diego Aguirre, *Historia del Sahara Español...*, *op. cit.*, p. 658-683. Les deux hommes étaient pourtant deux militaires engagés, dans des services différents, au Sahara Espagnol.

⁵² C. Barona Castañeda, *op. cit.*, p. 19-27.

officiellement à l'Espagne de se retirer du territoire⁵³. Notons que les résolutions sur l'autodétermination des Sahraouis sont adoptées par l'ONU au moment où les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie sur le Sahara Occidental se durcissent.

La France octroie l'indépendance à la République Islamique de Mauritanie (RIM) en 1960, après deux ans d'autonomie. La première revendication de la Mauritanie sur le Sahara espagnol remonte à 1957 lorsque Mokhtar Ould Daddah, vice-président du premier Conseil du Gouvernement de Mauritanie, lance un appel aux populations du Sahara espagnol afin qu'elles s'unissent à la future "Grande Mauritanie Indépendante" en vertu de leurs affinités avec les populations mauritaniennes. L'objectif est d'éloigner les Sahraouis de l'Armée de Libération Nationale et donc de l'influence marocaine. En 1963, Ould Daddah, devenu premier Président de la nouvelle République de la Mauritanie, tout en souhaitant officieusement le maintien du statu quo colonial pour le Sahara Occidental, déclare à l'Assemblée Générale des Nations Unies que les Sahraouis ont droit à l'autodétermination, ce qui aurait dû également rendre possible leur intégration à la Mauritanie. En 1969, la reconnaissance de la RIM par le Roi du Maroc amène à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, et un quasi-attendu retours aux positions de 1957⁵⁴, mais il faut remarquer que la Mauritanie maintient au cours des années 1960 trois positions différentes au sujet du Sahara : la revendication du territoire, l'acceptation implicite du statu quo et l'autodétermination des Sahraouis. Si on l'analyse les motivations poussant Ould Daddah à soutenir des postures aussi contradictoires entre elles, on peut supposer qu'elles répondent d'un côté à des exigences de politique intérieure, faisant face aux partis pro-marocains qui, malgré le fait d'avoir été mis à l'écart de la vie politique mauritanienne, gardent leurs sympathisants⁵⁵. Déplacer l'attention à l'extérieur est une manière classique d'écarter un danger intérieur. D'un autre côté, l'exigence de maintenir aussi loin que possible le Maroc du Sahara Occidental signifie en même temps ne pas partager avec un voisin plus puissant une large frontière commune, mise en doute par la revendication du "Grand Maroc".

⁵³ C. Ruiz Miguel, *op. cit.*, analyse de manière systématique les résolutions de l'ONU et leur impact dans le développement des événements qui amènent aux accords de Madrid de 1975.

⁵⁴ Sur les revendications mauritaniennes, voir T. Hodges, *op. cit.*, p. 131-134.

⁵⁵ Sur le rôle joué par les partis mauritaniens pro-marocains à l'intérieur de la RIM et, une fois en exil, au Maroc, voir F. De la Serre, "Les revendications marocaines sur la Mauritanie", in *Revue Française de Science Politique*, vol. 16, n° 2, avril 1966, p. 320-331 ; et J. Serjac, *op. cit.*

La revendication marocaine du Sahara espagnol est bien plus constante dans le temps. Ses origines se trouvent dans la carte du "Grand Maroc". Malgré l'action politique des nationalistes marocains pour la décolonisation espagnole du territoire auprès de l'ONU, la revendication reste discrète au cours des années 1960. En effet, le Gouvernement de Rabat met tout d'abord en avant ses plaintes contre l'indépendance de la Mauritanie et doit faire face à une importante crise avec l'Algérie à propos de leurs frontières communes. Cette crise débouche sur la "guerre des sables" d'octobre-novembre 1963 et sanctionne une victoire politique de l'Algérie indépendante qui garde le tracé des limites fixées par les Français pendant la domination coloniale⁵⁶.

La revendication du Sahara espagnol est remise au centre de l'agenda politique marocain par Hassan II au début des années 1970, et notamment après les deux tentatives de coup d'état militaire de 1971 et 1972⁵⁷. À part l'annexion du territoire, l'objectif du Roi à l'égard du Sahara est double : d'un côté, distraire l'attention de l'opinion publique nationale de la crise politique et sociale que traverse le Maroc depuis 1965⁵⁸, en évoquant un objectif fédérateur pour favoriser un climat d'unité nationale ; de l'autre, il s'agit de trouver le moyen pour éloigner du territoire marocain une bonne partie de l'armée et la détourner des tentatives de renversement de la monarchie⁵⁹. Il se peut qu'à ces deux raisons s'en ajoute une troisième, à savoir : "pacifier" la région de Tarfaya, qui rattachée au Maroc depuis 1958, continue d'être un espace de troubles causés à la fois par la présence d'une forte communauté sahraouie marginalisée par l'administration marocaine et soumise à un régime militaire en tant que région frontalière du Sahara revendiqué. Enfin, la conjoncture politique internationale – la Guerre Froide – semble favorable au Maroc, considéré par les États-Unis comme le paladin de l'Occident contrairement à l'Algérie dont le gouvernement est notoirement prosoviétique. Il reste que les revendications marocaines sur le Sahara provoquent des réactions assez contradictoires en Espagne.

Sur suggestion de l'administration espagnole, en février 1973 la *Djemaa* demande au Gouvernement espagnol de définir son avenir par référendum. Elle prône une amélioration des institutions représentatives sahraouies

⁵⁶ Cependant c'est seulement en 1972, par le traité de Rabat, que le Gouvernement marocain reconnaît officiellement la frontière algérienne. Le traité est ratifié par l'Algérie en 1973 mais seulement en 1992 par le Maroc.

⁵⁷ Sur les deux tentatives de coup d'état, voir G. Perrault, *Notre ami le roi*, Paris, Gallimard, 1990, p. 117-187 ; et I. Dalle, *Les trois rois. La monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004, p. 363-383.

⁵⁸ Quand Hassan II suspend la Constitution et proclame l'état de siège dans tout le pays, jusqu'en 1970.

⁵⁹ G. Perrault, *op. cit.*, p. 246-249.

déjà mises en place par Madrid, afin d'assurer une participation de plus en plus large de la population à l'administration du territoire. Quelque mois plus tard, le Gouvernement franquiste envisage un Sahara autonome lié à l'Espagne qui assurerait les relations extérieures du territoire. Toutefois, ces intentions ne se réalisent pas à cause de l'assassinat, en décembre 1973, de l'Amiral Carrero Blanco, bras droit de Francisco Franco pour le Sahara et destiné à lui succéder au sommet de l'État. La position du Gouvernement central évolue vers un désengagement progressif du territoire. Mais à El Ayoun les administrateurs de la Province⁶⁰ essayent d'amener le Sahara à une indépendance "téléguidée" par l'octroi d'un Statut d'autonomie interne (juillet 1974) qui transférerait la responsabilité des affaires intérieures du Sahara à un gouvernement saharien dont l'entrée en vigueur est envisagée après quelques mois. Quelque semaine plus tard, le Gouvernement adopte des mesures pour que la population puisse s'exprimer, et prévoit notamment la tenue d'un référendum sous les auspices de l'ONU au cours du premier semestre 1975. Dans ce contexte, l'administration espagnole procède au recensement (assez grossier) de la population, comptant 73.497 Sahraouis ayant droit de vote dans le référendum d'autodétermination⁶¹. Le pouvoir marocain réagit en décembre 1974 – après avoir obtenu l'accord de la Mauritanie⁶² – en incitant l'Assemblée Générale de l'ONU à demander un avis consultatif sur le statut du territoire à la Cour de Justice de la Haye. La demande de l'Assemblée Générale bloque le processus politique engagé par les Espagnols. La Cour doit statuer sur deux questions :

- 1) *“Le Sahara occidental (Río de Oro et Sagyat al-Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (terra nullius) ?”*,

et en cas de réponse négative :

- 2) *“Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?”*⁶³

L'avis consultatif, rendu le 16 octobre 1975⁶⁴, stipule que le territoire de l'ancienne “province saharienne de l'Espagne” n'était pas *terra nullius* avant la colonisation, que certaines populations au cours de l'histoire

⁶⁰ Sur la schizophrénie politique des autorités espagnoles à propos du Sahara Occidental, voir T. Barbúlo, *op. cit.*, p. 212-234.

⁶¹ Notamment C. Barona Casteñeda, *op. cit.*, p. 169-190.

⁶² Après de longs pourparlers entre Hassan II et M. Ould Daddah, voir à ce propos M. Ould Daddah, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Khartala, 2003, p. 451-480 ; et Tony Hodges, *op. cit.*, p. 232-236.

⁶³ T. Hodges, *op. cit.*, p. 234.

⁶⁴ Pour une documentation détaillée sur l'avis de la Cour internationale de justice de La Haye, voir le site de la Cour (consulté le 9/04/2015) : <http://www.icj-cij.org/docket/index.php?p1=3&p2=4&k=69&case=61&code=sa&p3=0>.

avaient maintenu un lien avec le Sultan ‘alawite tandis que d’autres étaient liés avec l’“ensemble mauritanien”⁶⁵. Selon les juges de la Haye, ceci ne remet pas en question le principe du référendum d’autodétermination⁶⁶, mais Hassan II décide de ne pas prendre en compte la seconde partie de l’avis de la Cour et ordonne la mobilisation de l’armée et de l’ensemble des populations de son Royaume. Entre le 24 et le 30 octobre, les Forces Armées Royales (FAR) pénètrent dans le Sahara Occidental pour empêcher le Front Polisario d’occuper les postes déjà évacués par l’armée espagnole⁶⁷. Le 6 novembre 1975, 350 000 Marocains arrivés depuis quelque jour dans la région de Tarfaya, rentrent sur le territoire sahraoui en brandissant le drapeau marocain, le portrait d’Hassan II et le Coran. C’est la “Marche verte” (verte, de la couleur de la couverture du livre sacré), un événement médiatique essentiellement symbolique dont la fonction est de renforcer une légitimité politique – celle de la monarchie – tout en créant un mythe unificateur – celui d’une marche libératrice et pacifique. Même si elle est condamnée par le Conseil de Sécurité de l’ONU le jour même (résolution n° 380 du 6 novembre 1975), elle est en fait la dernière étape d’une série de pressions exercées sur l’Espagne franquiste pour la forcer à accepter de céder le territoire du Sahara Occidental au Maroc⁶⁸, en la mettant devant le fait accompli⁶⁹.

Pour sa part, le Front Polisario réunit autour de lui la grande partie de la société/population sahraouie. Le prestige du Front grandit au lendemain de la reconnaissance comme seul représentant du peuple sahraoui par l’ONU, dont une mission guidée par le Secrétaire Générale Kurt Waldheim s’était rendu à El Ayoun en mai 1975⁷⁰. Cela avait permis au Polisario aussi de couper court à toute ambition du PUNS – Parti d’Union Nationale Sahraouie –, une formation politique voulue par les Espagnols et qui avait fini par se dissoudre⁷¹. Le 12 octobre 1975, les

⁶⁵ Voir à ce sujet M. Flory, “L’ensemble mauritanien en tant que notion juridique”, in CRESM-CÉAN (eds.), *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, p. 403-412.

⁶⁶ T. Hodges, *op. cit.*, p. 263-264.

⁶⁷ *Ibidem*, p. 730-731.

⁶⁸ Sur la démythification de la “Marche Verte”, voir le beau dossier de D. Bennani, M. Sekkouri Alaoui et N. Benkacem, “La vérité sur la Marche Verte”, in *Tel Quel*, n° 198, 2002, <http://w.telquel-online.com/archives/198/sujet1.shtml> (consulté le 9 avril 2015).

⁶⁹ Et à ce propos, de nombreux attentats avaient été commis au cours de l’année 1975 contre des cibles espagnols par des infiltrés marocains, en faisant retomber, dans un premier temps, la responsabilité sur le Front Polisario : J. R. Diego Aguirre, *Historia del Sahara Español...*, *op. cit.*, p. 704-711.

⁷⁰ Sur la mission de l’ONU, voir T. Hodges, *op. cit.*, p. 248-253.

⁷¹ Sur le PUNS et les autres formations politiques au Sahara, dont certaines téléguidées par le Gouvernement marocain, voir J. R. Diego Aguirre, *Historia del Sahara Español...*, *op. cit.*, 684-692 et 709-711 et M. Barbier, *op. cit.*, p. 98-103.

porte-parole de différentes tribus se réunissent pour proclamer l'Unité nationale, annoncer la fin du système tribal et la naissance du "Peuple"⁷², ce qui représente une véritable révolution sociale sur laquelle va se fonder l'essence de l'autorité du Front. Or, si le Polisario ne peut pas s'opposer à la signature des Accords de Madrid, du 14 novembre 1975, qui sanctionnent le partage du Sahara entre le Maroc et la Mauritanie⁷³, il n'en reste pas moins que sa réaction est politiquement importante. Le dernier soldat espagnol quitte le territoire le 26 février 1976. Le lendemain, pour remplir le vide institutionnel et juridique provoqué par le départ de l'armée espagnole, les cadres du mouvement nationaliste sahraoui proclament la "République Arabe Sahraouie Démocratique" (RASD)⁷⁴. La première Constitution, adoptée par la RASD à la fin août 1976⁷⁵, reflète complètement la révolution sociale impulsée par le Front Polisario : elle ne comporte plus de traces des appartenances tribales et de la traditionnelle organisation lignagère de la société⁷⁶, tout le "peuple sahraoui" devant se reconnaître désormais dans la "nation sahraouie".

La guerre du Sahara

Ainsi structuré, soutenu militairement par la Libye, puis par l'Algérie⁷⁷, le Polisario peut contenir l'invasion marocaine et battre militairement la Mauritanie. La guerre du Sahara connaît deux phases ⁷⁸ :

⁷² S. Caratini, "De la tribu au peuple : le rôle paradoxal de l'oubli dans les constructions identitaires sahraouies", in M. Lahlou (dir.), *Histoires familiales, identité, citoyenneté*, Lyon-Limonest, L'interdisciplinaire, coll. Psychologie(s), 2002, p. 124-136 ; et S. Caratini, *La république des sables. Anthropologie d'une révolution*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 65-75. Encore aujourd'hui, le 12 octobre est célébré comme la journée de l'"Unité nationale".

⁷³ Pour une analyse intéressante des Accords de Madrid, voir C. Barona Castañeda, *op. cit.*, p. 290-295.

⁷⁴ On peut trouver la vidéo de la proclamation de la RASD sur le site <https://www.youtube.com/watch?v=GnRmuhF4-0Y> (consulté le 10 avril 2015).

⁷⁵ Pour le texte (en espagnol) de la 1^{re} Constitution de la RASD, voir le site <http://es.scribd.com/doc/44798553/CONSTITUCION-DE-LA-RASD#scribd> (consulté le 10 avril 2015).

⁷⁶ Sur les contradictions historiques de la construction identitaire sahraouie réalisée par le Front Polisario, F. Correale, "La narration de l'histoire en situation de crise. Revendications et contradictions dans la construction mémorielle sahraouie", in *Les Cahiers d'EMAM* [en ligne], 24-25, 2015, numéro thématique *Sahara occidental : mémoires, culture, histoires* (dir. F. Correale et J. C. Gimeno Martín), consulté le 10 avril 2015 [DOI : 10.4000/emam.838].

⁷⁷ Sur les soutiens internationaux dont jouit le Front Polisario, T. Barbúlo, *op. cit.*, p. 123-134.

⁷⁸ Le conflit étant décrit dans beaucoup des ouvrages déjà cités, je me limiterai à ajouter deux travaux qui me semblent essentiels : J. R. Diego Aguirre, *Guerra en el Sáhara*, Madrid, Ediciones Istmo, 1991 ; et S. Zunes and J. Mundy, *Western Sahara. War,*

- de 1976 à 1979 : le Front attaque la Mauritanie sur son propre sol, notamment le train des mines de fer de Zouerate qui débarque le minerai au port de Nouadhibou, provoquant le collapse de l'économie de la RIM. Nouakchott est bombardé. Malgré l'aide du Maroc et de la France – qui en 1977 s'engage directement dans le conflit avec l'opération “Lamantin” – la Mauritanie se retire du conflit en 1979. L'année précédente, un coup d'État militaire avait déposé Mokhtar Ould Daddah. Le nouveau président, Moustapha Ould Salek signe un accord de paix avec le Front Polisario le 5 août 1979. La RIM reconnaît la RASD le 27 février 1984⁷⁹ ;
- de 1979 à 1991 : la guerre du Sahara devient une guerre sahraouie-marocaine. Entre 1975 et 1979 le Maroc occupe une partie du territoire sans jamais parvenir à le contrôler pleinement. En 1979, pour montrer que le Maroc ne contrôle même pas son sol national, le Front occupe temporairement Tan Tan, puis Assa, Zaq, Leiborat. Il s'agit d'incursions rapides qui ne visent pas à maintenir le contrôle des postes attaqués et qui rappellent plutôt les *gazzi* ou les raids des *harka* et des *partisans*. Tout en continuant la guerre, au cours des années 1980, l'armée marocaine se replie sur des points stratégiques comme les villes et les centres miniers pour les phosphates. Inspirés par le mur qu'Israël a élevé dans le Sinaï au lendemain de sa conquête en 1967 à la suite de la “guerre des six jours” – la Ligne Bar-Lev –, les FAR décident d'isoler les régions qu'elles occupent par la construction d'une succession de six murs qui aujourd'hui encore coupent longitudinalement le territoire en deux, sur environ 2720 km⁸⁰. L'armistice du 6 septembre 1991 sanctionne cette situation de fait : d'un côté le Maroc qui occupe le 80% de l'ex-Sahara espagnol, de l'autre la RASD qui essaye d'administrer les 20% restant ainsi que les camps de réfugiés.

Parallèlement à la guerre, le Front Polisario et le Maroc s'affrontent sur le terrain diplomatique. Le premier obtient à la fois la reconnaissance de la RASD par de nombreux pays africains, asiatiques, et latino-américains (parmi ceux-ci la Libye, l'Algérie, l'Iran, le Mexique, le

Nationalism, and Conflict Irresolution, Syracuse-New York, Syracuse University Press, 2010.

⁷⁹ La meilleure analyse de la guerre avec la Mauritanie et de ses conséquences politiques et économiques est faite par T. Hodges, *op. cit.*, p. 299-344.

⁸⁰ Sur les murs marocains, voir H. Braica, “El muro del Sáhara Occidental : acecho de la muerte”, in *Grupo de Estudios Estratégicos*, juillet 2006 [en ligne] http://www.gees.org/articulos/el_muro_del_sahara_occidental_acecho_de_la_muerte_2706 (consulté le 10 avril 2015) ; et J. R. Diego Aguirre, *Guerra...*, *op. cit.*, 229-236. Sur la guerre maroco-sahraouie, voir le même ouvrage de D. Aguirre ainsi que (jusqu'en 1985) T. Hodges, *op. cit.*, p. 345-416, et S. Zunes and J. Mundy, *op. cit.*, p. 3-29.

Venezuela, le Nigeria et, dernièrement, l'Afrique du Sud) et l'admission officielle de la RASD au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine (1982-1984). Cela provoque le retrait du Maroc de l'OUA bien qu'il en avait été l'un des membres fondateurs⁸¹. Pour sa part, le Royaume du Maroc continue à jouir du soutien des Etats-Unis et surtout de la France⁸², ainsi que de la plupart des pays de la Ligue Arabe. Néanmoins, au début des années 1980, Hassan II fait face à une crise économique et sociale dont les causes sont imputables, en grande partie, aux coûts de la guerre du Sahara. Des émeutes "pour le pain" éclatent dans plusieurs villes du pays (Casablanca, Nador) entre 1981 et 1984. En même temps, la barrière constituée par les murs devient l'objet d'incursions de plus en plus fréquentes du Polisario, ce qui fait craindre que la supériorité marocaine sur le plan militaire ne soit que temporaire. C'est vraisemblablement pour ces raisons qu'en 1988 Hassan II accepte le principe du référendum d'autodétermination qui conduit à l'armistice trois ans plus tard.

Une mission des Nations Unies, la MINURSO, est chargée d'identifier les votants pour le référendum et de son déroulement. Un nouveau terrain d'affrontement s'ouvre alors : celui de la reconnaissance du corps électoral, le Front Polisario considérant comme valide le recensement espagnol de 1974 et le Maroc soutenant que le recensement ne comprend pas beaucoup d'ayants droits sahraouis résidant au Maroc et non inclus dans les listes électorales établies par l'administration espagnole⁸³. Écrire l'histoire des vingt-cinq dernières années serait l'objet d'un autre article et je me limiterai donc à quelques données principales.

La question du corps électoral devient centrale. En la soulevant toutes les fois que la date du referendum approche, le Maroc boycotte de fait la tenue du référendum même ainsi que cela est le cas en 1992 et en 1997. Cette stratégie qui vise à gagner du temps pour créer une situation de non-retour permet au Royaume de réaliser une véritable politique coloniale dans les territoires qu'il contrôle : construction d'infrastructures, exploitation des ressources naturelles, cooptation des Sahraouis qui acceptent d'entrer dans les rouages de l'administration marocaine, peuplement par vagues successives de colons originaires surtout des régions les moins favorisées

⁸¹ Sur la bataille diplomatique à l'OUA, T. Hodges, *op. cit.*, 369-393 et J. R. Diego Aguirre, *Guerra...*, *op. cit.*, p. 237-260.

⁸² Voir à ce sujet T. Barbulo, *op. cit.*, p. 231-234 ; T. Hodges, *op. cit.*, p. 473-487 ; J. R. Diego Aguirre, *Guerra...*, *op. cit.*, p. 209-219 ; et surtout S. Zunes et J. Mundy, *op. cit.*, p. 59-88.

⁸³ Voir à ce sujet E. Jensen, *Western Sahara: Anatomy of a Stalemate?*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner Publishers, 2011 ; et J. Besenyő, *op. cit.*, p. 131-164. Les deux ouvrages ont une valeur remarquable car les deux auteurs ont été respectivement chef de la MINURSO et officier ayant servi dans la même mission.

du territoire marocain telles celles du Nord⁸⁴. En même temps, cela se passe sans la participation de la majeure partie de la population sahraouie, marginalisée dans son propre territoire, ce qui provoque de nombreuses manifestations qu'on n'hésite pas à définir, du côté pro-sahraoui, d'intifadāt : 2005, 2008, 2010⁸⁵.

Dans les campements de réfugiés trois générations grandissent enfermées dans une condition de non-paix et de dépendance des aides humanitaires⁸⁶. Si la société sahraouie reste malgré tout dynamique, avec une explosion d'associations auto-organisées qui à l'intérieur des camps se mobilisent pour améliorer la situation des autres réfugiés et à l'étranger répandent le “verbe” de l'indépendance, la situation politique stagne : le non-renouvellement des cadres du Front Polisario semble aujourd'hui être un piège politique qui favorise le désenchantement des jeunes générations vis-à-vis de son projet politique. Cela n'empêche qu'après quarante années les camps se sont transformés en véritables villes, avec une économie propre qui facilite la stratification sociale et accentue les divergences entre ceux qui ont accès à certains types de ressources à partir de l'“extérieur”, aux aides humanitaires – telles les remises de l'étranger ou les revenus provenant de trafics parfois douteux – et ceux qui ne l'ont pas⁸⁷.

La question du Sahara représente donc aujourd'hui une sorte de “bombe” prête à exploser. Les décisions qui seront prises par les institutions internationales chargées de l'affaire détermineront pour

⁸⁴ Voir à ce sujet les travaux de Victoria Veguilla del Moral et notamment : “Transformaciones demográficas y competición política. Obstáculos al autogobierno saharauí en clave electoral”, in *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos* n° 14 janvier-juin 2013 [en ligne] : <https://sites.google.com/site/teimrevista/numeros/numero-14-enero-2013-junio-2013/transformaciones-demograficas-y-competicion-politica-obstaculos-al-autogobierno-saharauí-en-clave-electoral> ; “La política marroquí de viviendas en Dajla (Sáhara Occidental). Ajustes a un contexto demográfico en mutación”, in *RIPS* ; *Revista de investigaciones políticas y sociológicas*, vol. 12, n° 2, 2013 [en ligne] : [DOI : 10.15304/rips.12.2.1580] (consultés le 10 avril 2015).

⁸⁵ Sur les révoltes à l'intérieur des territoires occupés, voir S. Zunes & J. Mundy, *op. cit.*, p. 140-166 ; C. Barona Castañeda, “Memorias de una resistencia. La otra historia del Sahara Occidental”, in *Les Cahiers d'EMAM* [en ligne], 24-25, 2015, numéro thématique *Sahara occidental : mémoires, culture, histoires* (dir. F. Correale et J. C. Gimeno Martín), consulté le 10 avril 2015 [DOI : 10.4000/emam.859].

⁸⁶ Sur la transformation des camps, voir S. Caratini, “*La prisión del tiempo : los cambios sociales en los campamentos de refugiados saharauis*”, in *Cuadernos Bakeaz* 77 (octobre 2006), p. 1-15 ; et le travail inédit d'A. Courbet, “Nés dans les camps. Changements identitaires de la nouvelle génération de réfugiés sahraouis et transformation des camps”, thèse soutenue en 2008, Paris, École de Hautes Études en Sciences Sociales.

⁸⁷ Ce qui a pu être observé par l'auteur au cours de ses séjours dans les camps en décembre 2007-janvier 2008 et avril-mai 2014.

combien de temps encore les Sahraouis devront attendre une solution non-armée du conflit, ou plutôt donneront une idée de l'état de santé du projet nationaliste sahraoui dont l'actualisation pourrait encore une fois provoquer un affrontement par les armes.

Mise en perspective

Pour conclure cet excursus (incomplet) sur les origines de la “question du Sahara Occidental”, je voudrais mettre en perspective trois éléments : la construction/définition de l'identité sahraouie ; le rôle/rappel de l'histoire dans la question du Sahara Occidental ; les traces/héritages de l'histoire comme support à une éventuelle résolution du conflit.

En ce qui concerne l'identité sahraouie, on peut aisément récapituler qu'elle se structure autour de trois périodes :

- entre les 13^e et le 17^e siècle par le mélange des populations arabes provenant du Yémen avec les populations berbères qui habitent la région ;
- entre 1884 et 1976, par la présence d'un colonialisme “autre” que le français qui forge, à l'intérieur de frontières bien définies, un ensemble hispanophone et crée les conditions pour un processus d’“assemblage” social et politique des populations du territoire, traditionnellement organisées selon un schéma segmentaire et hiérarchique ;
- entre 1976 et la période que l'on pourrait définir de postcoloniale (ou coloniale marocaine), correspondant à la phase de consolidation du sentiment nationaliste dont les germes remontent à la fin des années 1950. Le Front Polisario incarne ce sentiment et propose à la population sahraouie un dessein politique qui vise à dépasser les structures sociales traditionnelles pour affermir la “nation sahraouie” et lui permettre de survivre dans des conditions assez particulières et difficiles telles que la guerre et l'exil. Il faut souligner qu'après quarante ans, le projet nationaliste sahraoui, bien que pleinement assumé par les réfugiés des camps, peine à se renouveler et à offrir d'autres dispositifs de cohésion politique et sociale que ceux pensés par le (désormais) vieux leadership du Front⁸⁸.

Sur un autre plan, face aux projets expansionnistes du Maroc et de la Mauritanie, le Polisario propose un contre-nationalisme qui, au début des années 1970, finit pour permettre aux Sahraouis éparpillés

⁸⁸ Pour une réflexion critique sur les atouts politiques actuels du Front Polisario, voir A. Wilson, “Democratising elections without parties : reflections on the case of the Sahrawi Arab Democratic Republic”, in *The Journal of North African Studies*, n° 15-4, 2010, p. 423-438.

en dehors du Sahara espagnol de retrouver une patrie (et une identité supra-tribale). Or, les rappels continuels des partisans du “Grand Maroc” ou de la “Grande Mauritanie” à une histoire qui aurait figé à jamais les tenants sociaux et politiques des populations sahraouies, les liant inévitablement aux destins de l’un et l’autre des pays, constituent un oxymore historique. Pour paradoxal que cela puisse paraître, on pourrait suggérer l’hypothèse que la question du Sahara Occidental ne trouve pas sa résolution à cause d’un...refus d’histoire. En effet, les thèses nationalistes des deux pays (et notamment la revendication marocaine) ne prennent pas en considération que :

- Les équilibres précoloniaux ont été rompus par l’irruption des Européens en Afrique du Nord qui, à leur tour, en ont engendré des nouveaux ;
- La Mauritanie et le Maroc d’aujourd’hui sont le fruit d’une pacification coloniale qui a changé en profondeur les paramètres traditionnels de la souveraineté dans la région : *de jus sanguinis/ jus religionis a jus loci*⁸⁹.
- Le Maroc d’aujourd’hui (et de 1956) n’est plus le Sultanat ‘alawite des 17-20^e siècles, dont les territoires étaient flous et dépendaient de la force d’attraction/coercition du pouvoir politico-religieux du Sultan, mais un Royaume dont la structure étatique, ainsi que ses frontières, ont été définies par le colonialisme français.

La présence de ces césures ne peut pas occulter que même au cours de l’histoire récente, des *moments confédératifs* ont vu le jour et ont pu faire penser à des “recompositions historiques”. Sans donc remonter aux Empires Almoravide et Almohade, fruits de mouvements politico-religieux provenant du Sahara des 11^e-13^e siècles, on peut rappeler :

- les alliances entre les populations saharo-mauritaniennes et marocaines dans la lutte contre les invasions coloniales françaises, au cours des deux premières décennies du 20^e siècle ;
- la collaboration participative des populations sahraouies avec l’Armée de Libération Nationales (ALN), née au Maroc, pour la décolonisation des territoires sahariens entre 1956 et 1958 (événements qui, au contraire, aujourd’hui se prêtent à une lecture partisane tant de la part des Sahraouis que de la part des Marocains) ;
- la complicité/convergence idéologique entre certains mouvements politiques de gauche du Maroc et les noyaux nationalistes sahraouis au cours des années 1960, qui cessèrent à cause de la Marche Verte.

⁸⁹ Voir à ce sujet le bel article de M. Flory, “La notion de territoire arabe et son application au problème du Sahara”, in *Annuaire français de droit international*, vol. 3, 1957, pp. 73-91 [DOI : 10.3406/afdi.1957.1308].

Ainsi, l'humus historique d'une éventuelle rencontre entre les parties en conflit est encore loin de donner tous ses fruits et, au contraire, constitue une source symbolique prioritaire dans la construction de nouveaux équilibres. Si la résolution du conflit du Sahara Occidental ne peut que passer par l'application du principe d'autodétermination et, donc, le libre choix des populations sahraouies, il n'en reste pas moins que dans un cadre supra-étatique (telle l'UMA par exemple), la rencontre et la collaboration des Sahraouis avec les autres parties autrefois en conflit ne serait pas une nouveauté en soi mais s'inscrirait dans une continuité historique avérée des relations entre les différentes populations de la région.

EUROCLIO – Published Books

N° 97 – *Europe between Imperial Decline and Quest for Integration. Pro-European Groups and the French, Belgian and British Empires (1947-1957)*. Laura KOTTOS, 2016.

N° 96 – *Réinventer la diplomatie. Sociabilités, réseaux et pratiques diplomatiques en Europe depuis 1919 / Reshaping Diplomacy. Networks, Practices and Dynamics of Socialization in European Diplomacy since 1919*. Vincent GENIN, Matthieu OSMONT and Thomas RAINEAU (eds.), 2016.

N° 95 – *Sometimes Speaking with a Single Voice. The European Community as an International Actor, 1969-1979*. Lorenzo FERRARI, 2016.

N° 94 – *Competition Law Challenges in the Next Decade*. Sofia OLIVEIRA PAIS (ed.), 2016.

N° 93 – *The Borders of Schengen*. Alice CUNHA, Marta SILVA, Rui FREDERICO (eds.), 2015.

N° 92 – *Que dire à l'Espagne ? De l'isolement franquiste à la démocratie européenne, la France au défi, 1957-1979*. Pablo MARTIN-PAÑEDA, 2015.

N° 91 – *Francis Delaisi, du dreyfusisme à « l'Europe nouvelle »*. Éric BUSSIÈRE, Olivier DARD, Geneviève DUCHENNE (dir.), 2015.

N° 90 – *European Parties and the European Integration Process, 1945-1992*. Lucia BONFRESCHI, Giovanni ORSINA, Antonio VARSORI (eds.), 2015

N° 89 – *Européanisation et démocratisation des États baltes dans la période de préadhésion à l'UE. Le rôle de la conditionnalité politique des organisations européennes*. Anne-Sylvie PIGEONNIER, 2015.

N° 88 – *Le Continent basket. L'Europe et le basket-ball au XX^e siècle*. Fabien ARCHAMBAULT, Loïc ARTIAGA, Gérard BOSCH (dir.), 2015.

N° 87 – *The Convention on the Future of Europe. How States Behave in a New Institutional Context of Negotiation*. Francesco MARCHI, 2015.

N° 86 – *Christian Democrat Internationalism. Its Action in Europe and Worldwide from post World War II until the 1990s. Volume III. The European People's Party Continental and Social Cooperation*. Jean-Dominique DURAND (ed.), 2014.

N° 85 – *Pela Paz! For Peace! Pour la paix ! (1849-1939)*. Maria Manuela TAVARES RIBEIRO, Maria Fernanda ROLLO, Isabel Maria FREITAS VALENTE, Alice CUNHA (eds.), 2014.

N° 84 – *Economic Crisis and New Nationalisms. German Political Economy as Perceived by European Partners.* Antonio VARSORI, Monika POETTINGER (eds.), 2014.

N° 83 – *European Constitutionalism. Historical and Contemporary Perspectives.* Alexandre DUPEYRIX, Gérard RAULET (eds.), 2014.

N° 82 – *Cross-Border Cooperation Structures in Europe. Learning from the Past, Looking to the Future.* Luis DOMÍNGUEZ, Iva PIRES (eds.), 2014.

N° 81 – *The European Community and the World. A Historical Perspective.* Giuliana LASCHI (ed.), 2014.

N° 80 – *Christian Democrat Internationalism. Its Action in Europe and Worldwide from Post World War II until the 1990s. Volume II: The Development (1945-1979). The Role of Parties, Movements, People.* Jean-Dominique DURAND (ed.), 2013.

N° 79 – *Christian Democrat Internationalism. Its Action in Europe and Worldwide from Post World War II until the 1990s. Volume I: The Origins.* Jean-Dominique DURAND (ed.), 2013.

N° 78 – *Investment Banking History. National and Comparative Issues (19th-21st centuries).* Hubert BONIN & Carlo BRAMBILLA (eds.), 2013.

N° 77 – *Citizenship and Solidarity in the European Union. From the Charter of Fundamental Rights to the Crisis, the State of the Art.* Mariana CANOTILHO, Pedro MADEIRA FROUFE & Alessandra SILVEIRA (eds.), 2013.

N° 76– *The OSCE: Soft Security for a Hard World. Competing Theories for Understanding the OSCE.* Roberto DOMINGUEZ (ed.), 2013.

N° 75 – *Euroscepticism, Europhobia and Eurocriticism. The Radical Parties of the Right and Left vis-à-vis the European Union.* Cesáreo RODRÍGUEZ-AGUILERA DE PRAT, 2013.

N° 74 – *Fermer les mines en construisant l'Europe. Une histoire sociale de l'intégration européenne.* Nicolas VERSCHUEREN, 2012.

N° 73 – *Reflets de la construction européenne. Réflexions, références et refus du débat sur l'Europe.* Bertrand VAYSSIÈRE (dir.), 2012.

N° 72 – *The International Relations of Local Authorities. From Institutional Twinning to the Committee of the Regions: Fifty Years of European Integration History.* Fabio ZUCCA, 2012.

N° 71 – *Histoire du Conseil de l'Europe (1949-2009).* Birte WASSENBERG, 2012.

N° 70– *The EU, Security and Transatlantic Relations.* Finn LAURSEN (ed.), 2012.

N° 69 – *Européanisation au XX^e siècle. Un regard historique / Europeanisation in the 20th Century. The Historical Lens.* Matthieu OSMONT, Émilie ROBIN-HIVERT, Katja SEIDEL, Mark SPOERER & Christian WENKEL (dir./eds.), 2012.

N° 68 – *Consensus and European Integration. An Historical Perspective / Consensus et intégration européenne. Une perspective historique.* Daniela PREDA & Daniele PASQUINUCCI (eds./dir.), 2012.

N° 67 – *Généralistes européens depuis le XIX^e siècle. Individus, groupes, espaces et réseaux.* Geneviève DUCHENNE et Michel DUMOULIN (dir.), 2012.

N° 66 – *Raymond Aron, penseur de l'Europe et de la nation.* Giulio DE LIGIO (dir.), 2012.

N° 65 – *Europe Twenty Years after the End of the Cold War. The New Europe, New Europes? / L'Europe vingt ans après la fin de la guerre froide. Nouvelle Europe, nouvelles Europes?* Bruno ARCIDIACONO, Katrin MILZOW, Axel MARION & Pierre-Étienne BOURNEUF (eds./dir.), 2012.

Euroclio European Network

together with the SEGEI Network

Coordination : Chaire Jean Monnet d'histoire
de l'Europe contemporaine (Cehec)

Collège Erasme, 1, place Blaise-Pascal, B-1348 Louvain-la-Neuve



Germany

Jürgen Elvert
Wilfried Loth

Belgium

Julie Cailleau
Jocelyne Collonval
Yves Conrad
Gaëlle Courtois
Pascal Deloge
Geneviève Duchenne
Vincent Dujardin
Michel Dumoulin
Roch Hannecart
Pierre-Yves Plasman
Béatrice Roeh
Corine Schröder
Caroline Suzor
Pierre Tilly
Arthe Van Laer
Jérôme Wilson
Natacha Wittorski

Spain

Enrique Moradiellos
Mercedes Samaniego Boneu

France

Françoise Berger
Marie-Thérèse Bitsch
Gérard Bossuat
Éric Bussière
Jean-François Eck
Catherine Horel
Philippe Mioche
Marine Moguen-Toursel
Sylvain Schirmann
Matthieu Trouvé
Laurent Warlouzet
Emilie Willaert

Hungary

Gergely Fejérdy

Italy

David Burigana
Elena Calandri
Eleonora Guasconi
Luciano Segreto
Antonio Varsori

Luxemburg

Charles Barthel
Etienne Deschamps
Jean-Marie Kreins
René Leboutte
Robert Philippart
Corine Schröder
Gilbert Trausch

The Netherlands

Anjo Harryvan
Jan W. Brouwer
Jan van der Herst

Poland

Józef Laptos
Zdzisław Mach

Switzerland

Antoine Fleury
Lubor Jilek